

L'année 2025 confirme le rôle structurant de l'association dans le règlement amiable des conflits, tout en marquant une phase d'ajustement de l'activité. Avec 107 demandes traitées contre 129 en 2024 (-17 %), l'activité globale connaît un très léger recul. Cette diminution concerne à la fois les nouvelles demandes (78 contre 90, soit -13 %) et les médiations engagées antérieurement (-25 %). Toutefois, cette évolution quantitative doit être analysée à la lumière d'éléments qualitatifs significatifs.

En 2025, 62 médiations ont été effectivement conduites (70 en 2024), pour un total de 302 séances (377 en 2024). Si le volume de séances recule de 20 %, cette baisse apparaît proportionnée au nombre de situations traitées et peut également témoigner d'une plus grande efficacité dans la conduite des processus, avec des accompagnements mieux ciblés et potentiellement plus structurés.

La médiation familiale demeure le pilier de l'activité (75 situations, 233 séances). Bien que légèrement en retrait par rapport à 2024, elle confirme la permanence des besoins liés aux séparations, à la coparentalité et aux tensions intrafamiliales. La relative stabilité des nouvelles demandes montre que l'association reste identifiée comme un acteur de référence dans ce champ. L'enjeu stratégique consiste désormais à consolider cette position tout en veillant à la qualité de l'accompagnement et à la prévention des conflits récurrents.

La médiation pénale se maintient à un niveau stable (15 situations, 43 séances) avec une légère progression des nouvelles demandes. Cette dynamique traduit la confiance renouvelée des partenaires prescripteurs et l'ancrage institutionnel de l'association dans le champ judiciaire. Elle constitue un levier stratégique fort, tant en termes de légitimité que de visibilité territoriale.

En revanche, la médiation du travail (14 situations) et la médiation sociale/voisinage (3 situations) enregistrent un recul significatif. Cette baisse peut s'expliquer par une diminution des orientations, une moindre visibilité sur ces segments ou une évolution des modes de gestion des conflits dans ces sphères. Toutefois, les situations effectivement traitées en médiation du travail ont nécessité un accompagnement soutenu (22 séances pour 6 médiations), révélant une complexité importante des conflits professionnels. Ces champs représentent ainsi un potentiel de développement stratégique, sous réserve d'un renforcement des partenariats, d'actions de communication ciblées et d'un travail de sensibilisation auprès des acteurs locaux (employeurs, collectivités, bailleurs, associations).

Au-delà des chiffres, l'année 2025 met en évidence une évolution qualitative de l'activité : moins de volume, mais des situations souvent complexes, nécessitant un engagement professionnel soutenu. L'association consolide ainsi sa fonction de tiers impartial, favorisant la responsabilisation des parties et la restauration du dialogue.

Dans une perspective stratégique pour 2026, plusieurs axes se dessinent :

- Consolider le cœur d'activité en médiation familiale ;
- Renforcer et valoriser le partenariat judiciaire en médiation pénale ;
- Redynamiser les champs du travail et du voisinage par une stratégie de communication et de réseau.

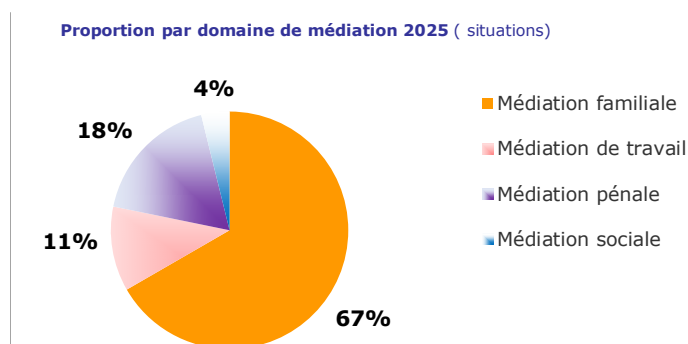
Malgré un contexte marqué par une légère contraction de l'activité, l'association démontre sa capacité d'adaptation et confirme sa place d'acteur essentiel de la cohésion sociale sur le territoire genevois.

Je profite de l'occasion pour exprimer ma gratitude au Département de la Cohésion Sociale (DCS), ainsi qu'à son Conseiller d'État, Monsieur Thierry Apothéloz, pour la confiance renouvelée. Cette confiance constitue un pilier fondamental de notre action et nous permet de poursuivre notre mission en faveur d'une médiation accessible, humaine et de qualité pour l'ensemble de la population genevoise. Je remercie également les équipes des médiateurs et de l'administration qui ont travaillé avec rigueur et enthousiasme afin de remplir l'ensemble des missions qui leur sont confiées.

Statistiques 2025

CHAMPS	SITUATIONS				SEANCES	
	Total des demandes traitées en 2025 Méd° commencées avant 2025 + nouvelles demandes 2025	Médiations commencées avant 2025	Nouvelles demandes			
			Total des nouvelles demandes	Médiations annulées (0 séance)		Médiations traitées
Famille	75	23	52	10	42	233
Travail	14	5	9	3	6	22
Pénale	15	1	14	2	12	43
Social/Voisinage	3	-	3	1	2	4
	107	29	78	16	62	302

Voici le schéma illustratif de l'activité déployée en 2025 en terme de situations :



Comptes 2025

Les comptes de l'année 2025 sont disponibles sur notre site www.mgem.ch.

Maria Fuchs-Castro,
Présidente